



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Secret medical

Question écrite n° 3345

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la mise en place par son predecesseur en fevrier 1993 d'une mission de reflexion sur le secret medical, chargee « d'analyser les incidences des evolutions scientifique, sociologique et technologique sur le secret professionnel qui constitue une garantie essentielle pour le patient ». Il lui demande la nature, les perspectives et les echeances des travaux de cette commission qui s'averent, dans le contexte actuel, d'une particuliere importance.

Texte de la réponse

Le groupe de travail ayant mission de reflexion sur le secret professionnel applique aux acteurs de sante mis en place en fevrier 1993 s'est reuni regulierement depuis lors. Il a d'ores et deja procede a de nombreuses auditions concernant les differents aspects du probleme pose et notamment sur les aspects reglementaires du secret medical, la relation entre le medecin et le patient, le secret medical et la securite sociale, le secret medical et la transmission de donnees. Lors de ses travaux, ont egalement ete abordes les problemes souleves par la procreation medicalement assistee. Le rapport definitif sera remis en 1994.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3345

Rubrique : Professions medicales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1864

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4459